Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2023 à 19h00

ppp

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 29

ppp

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mme S.MUTIN, Mr M.LUCHIN, Mmes P.BONNEAU, K.BOUZIANE-LAROUSSI, MM K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, Mme E. PREIONI VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, Mr J.THOMAS, Mme N.COMBELONGE, MM B.MILLOT, S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : MM M.JELLAL (pouvoir à S.MUTIN), V.GNAHOUROU (pouvoir à P.SCHMITT), Mme A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM D.REUET (pouvoir à S.AWOUNOU), M.BAMBA (pouvoir à K.SOUVANLASY), Mmes N.BINGGELI (pouvoir à C.GOZZI), V. DOS SANTOS (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation
20 juin 2023

Secrétaire de séance : Mario LUCHIN, Adjoint au Maire

Date d'affichage
29 juin 2023

9. ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITE - EVOLUTION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Décision : **Unanimité**

Outre les adhésions au CNAS et au CAS, permettant aux agents de la commune de bénéficier de diverses prestations sociales, la ville a mis en œuvre depuis de nombreuses années certaines aides directes issues des prestations interministérielles d'action sociale à règlementation commune, valables pour les agents de l'Etat et par principe d'égalité de traitement dans la fonction publique, applicables aux agents territoriaux sur décision de l'organe délibérant.

Ces aides sont directement versées sur la paie, à réception des documents justificatifs par le service des ressources humaines.

Les prestations existantes à Quetigny sont axées sur les aides aux séjours d'enfants. Il est proposé d'étendre ces prestations aux aides qui peuvent être attribuées pour les enfants handicapés.

Les modalités d'attribution des prestations d'action sociale sont détaillées dans **l'annexe 8.**

Le Comité Social Territorial, dans sa séance du 30 mai 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité à la mise en œuvre de cette évolution pour les agents de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'évolution des prestations d'action sociale selon les éléments **joints en annexe 8.**

Fait à Quetigny, le 28 juin 2023
Copie Certifiée Conforme,

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230628-DG28062023CM09-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or